Alléger les formalités administratives de l'Union européenne
Rapport du groupe de travail des entreprises
Résumé analytique

Le présent rapport a été établi grâce à la participation de quelques 90 entreprises et organisations représentant les entreprises du Royaume-Uni et plus de 20 organisations représentant les entreprises de toute l'Europe. Il expose un éventail de propositions visant à veiller à ce que le marché unique de l'UE facilite les transactions entre les entreprises européennes et à ce que le cadre réglementaire de l'UE soit, et reste, concurrentiel sur le marché mondial.

Nous demandons à la Commission européenne d'adopter un nouveau « filtre de bon sens » pour chaque nouvelle proposition. Nous avons nommé ce filtre **les « Principes COMPETE »**. Il faut mettre en place un mécanisme qui empêche l'UE de proposer tout nouveau texte de loi qui ne soit pas auparavant passé à travers ce filtre avec succès.

Competitiveness test (Test de compétitivité)
One-in, One-out (L'entrée en vigueur d'une nouvelle règlementation doit se traduire par la suppression d'une ancienne)
Measure impacts (Mesure des impacts)
Proportionate rules (Règles proportionnées)
Exemptions and lighter regimes (Exemptions et régimes plus souples)
Target for burden reduction (Chercher à réduire les charges)
Evaluate and **E**nforce (Évaluer et faire appliquer)

Outre ces principes directeurs, nous nous sommes aussi penchés sur certains textes législatifs spécifiques aujourd'hui en vigueur dans l'UE ainsi que sur plusieurs propositions envisagées à l'échelon européen, qui freinent les entreprises. La suppression des lourdeurs administratives inutiles dans des domaines qui sont essentiels à la création d'emplois et à la croissance permettront aux entreprises de toute l'UE d'ouvrir la voie vers la reprise économique. Nous souhaitons mettre l'accent sur les obstacles des cinq domaines suivants :

Nous avons identifié les **obstacles à la compétitivité globale**. Pour y remédier, l'UE devrait :

- garantir la pleine mise en œuvre de la **directive « services »** dans toute l'UE ;
- veiller à ce que les lois sur la **protection des données** n'engendrent pas des coûts démesurés pour les entreprises ;

- s'abstenir de présenter des propositions législatives sur le **gaz de schiste ;** et,
- abandonner les propositions visant à étendre les **obligations de déclaration** aux sociétés non cotées.

Nous avons identifié les **obstacles à la création d'entreprises et à l'embauche de salariés**. Pour y remédier, il faut veiller à ce que les gouvernements de l'UE bénéficient d'une marge de manœuvre suffisante pour décider :

- quand les entreprises considérées comme posant peu de risques doivent conserver des documents écrits en matière d'**évaluation de risques pour la santé et la sécurité ;** et,

- comment les **stages et placements professionnels** doivent être offerts.

En ce qui concerne les nouvelles propositions législatives en matière d'emploi, la présomption de départ doit être en faveur d'une exonération des micro-entreprises. Quand leur inclusion est logique (c'est-à-dire quand il s'agit d'une proposition bénéfique), les micro-entreprises doivent pouvoir avoir accès à un régime proportionné. Il faut notamment que :

- les propositions concernant les **travailleuses enceintes** soient retirées ;
- la directive concernant le **détachement de travailleurs** n'introduise pas de règles complexes en matière de sous-traitance ;

- la législation existante concernant les **procédures d'information et de consultation** ne soit pas étendue aux micro-entreprises, et qu'aucune proposition nouvelle ne soit faite ni aucun changement appliqué à une législation existante ;

- la directive sur le **temps de travail** conserve la clause de non-participation ; une marge de manœuvre plus souple soit accordée quant au « temps de garde » et au repos compensateur ; insister sur le fait qu'on ne peut aucunement reporter ou reprogrammer les périodes de congé sur lesquelles empiètent des périodes de congé maladie ;

- la directive sur le **travail intérimaire** puisse permettre plus de souplesse afin que les employeurs et les travailleurs individuels parviennent à s'entendre en fonction des circonstances locales. Cette directive doit également préciser aux entreprises qu'elles n'auront besoin de conserver qu'un nombre limité de documents administratifs ; et,

- la directive sur les **droits acquis** puisse permettre à un employeur et à un employé de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre à l'heure de modifier les contrats suite à un transfert.

Nous avons identifié les **obstacles au développement d'une entreprise**. Pour y remédier, l'UE devrait :

- abandonner les nouvelles propositions coûteuses portant sur les **évaluations d'impact environnemental ;**
- réclamer une hausse urgente des seuils de **passation des marchés publics** actuellement en vigueur ;
- exempter un plus grand nombre de PME des règles actuellement en vigueur concernant la **vente d'actions ;**
- minimiser les nouvelles exigences en matière de communication concernant les **émissions provenant des carburants ;**
- renoncer aux projets envisageant la mise en place de règles trop strictes sur l'**étiquetage des denrées alimentaires ;**
- retirer les propositions visant à rendre obligatoire la taxation des **contrôles officiels des produits alimentaires ;**
- supprimer les règles inutiles concernant les PME transportant de petites quantités de **déchets ;**
- retirer les propositions sur l'**accès à la justice en matière d'environnement ;** et,
- retirer les propositions sur la **protection des sols**.

Nous avons identifié les **obstacles aux échanges commerciaux transnationaux**. Pour y remédier, l'UE devrait :

- prendre des mesures visant à créer un marché du numérique unique et pleinement opérationnel ;
- convenir des mesures à prendre rapidement pour limiter les **frais de paiement par carte ;**
- supprimer les **obstacles réglementaires internationaux,** qui constituent une entrave aux échanges commerciaux ;
- réduire les charges des **déclarations de TVA**, et éliminer les **retards de remboursement ;** et,
- abandonner les propositions concernant le **marquage d'origine** pour les biens de consommation.

Nous avons identifié les **obstacles à l'innovation**. Pour y remédier, l'UE devrait :

- améliorer les consignes relatives au règlement **REACH** afin de le rendre plus favorable aux PME ;
- convenir rapidement de la nouvelle proposition de règlement en matière d'**essais cliniques ;**
- améliorer l'accès à une licence européenne souple pour les **nouveaux médicaments ;** et,
- mettre en place un processus axé sur les risques pour l'évaluation des **produits phytosanitaires**.

Nous exhortons la Commission européenne, les gouvernements européens et le Parlement européen à rapidement mettre en œuvre ces recommandations.